



## CONSEIL COMMUNAL DU 26 JANVIER 2021.

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 26 janvier 2021 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines  
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers  
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.10H.

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Bourgmestre n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme aux prescriptions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Toutefois, il propose aux Conseillers d'ajouter en urgence un point relatif aux rapports 2018 et 2019 sur les rémunérations des mandataires. Ces rapports sont rendus obligatoires par le Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation, article L6421-1 §2.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ainsi complété.**

### **2. Communications**

Monsieur le Bourgmestre signale que le compte 2019 a été approuvé par Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux, sans correction. Monsieur le Ministre a également approuvé les taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier.

### **3. Vote de deux douzièmes provisoires**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que le budget pour l'exercice 2021 ne sera pas revenu de la tutelle avant le 31 janvier. En conséquence, il s'indique d'accorder deux douzièmes du budget 2020 pour permettre les paiements pendant les mois de février et mars 2021.

Monsieur le Bourgmestre propose de voter les deux douzièmes.

**A l'unanimité, le Conseil accorde les deux douzièmes.**

### **4. Achat d'un serveur informatique.**

Monsieur le Bourgmestre explique que le serveur informatique qui est utilisé pour l'administration communale et le CPAS donne des signes de fatigue inquiétants. Afin de permettre l'achat de ce serveur dès le retour du budget pour 2021, il s'indique d'adopter dès à présent le cahier des charges pour cet achat.

Un crédit suffisant est prévu au budget 2021, et un subside de 10.000 € peut être obtenu du Service Public de Wallonie. La procédure négociée sans publicité préalable est prévue par le cahier des charges.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ce cahier des charges.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.**

### **5. Rapport 2018 et 2019 sur les rémunérations**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers indique que le Code de la Démocratie Locale a instauré l'obligation de transmettre à la tutelle un rapport annuel sur toutes les rémunérations versées aux mandataires de la Commune et du CPAS. Le rapport de la Commune doit être soumis au Conseil communal avant son envoi. Celui pour l'année 2018 a été envoyé en 2019, mais sans être soumis au Conseil. Celui de 2019 aurait dû être transmis via un formulaire en ligne, mais ce système n'a pas fonctionné correctement en 2020. Il est donc nécessaire à présent de présenter ces deux rapports au Conseil et de les transmettre par messagerie avant le 1<sup>er</sup> février 2021. Les deux rapports ont été fournis aux Conseillers en séance.

Monsieur Leblanc demande pour quelle date ces rapports devaient être envoyés, il pense que c'est avant juillet.

Madame Jacob répond qu'en raison du fonctionnement du logiciel de la Région, la date du 1<sup>er</sup> octobre avait été communiquée. Le rapport 2018 avait été envoyé en 2019, mais il n'était pas possible d'envoyer le rapport 2019 via le logiciel. La demande vient de parvenir pour que ces rapports soient envoyés par messagerie.

Monsieur Leblanc signale qu'il compte sur Madame l'Echevine des Finances pour que le compte 2020 soit fourni dans les délais prévus.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les deux rapports.

**A l'unanimité, le Conseil approuve les deux rapports.**

## **6. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020**

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal tel qu'il a été transmis aux Conseillers, un vote devant être vérifié.

A la demande de Monsieur Leblanc, le texte suivant est ajouté :

« Madame Croughs demande où en est la question du jeton de présence des Conseillers. Monsieur le Bourgmestre estime que ce jeton devrait être augmenté afin de remercier les Conseillers de leur investissement dans la vie de la Commune. Monsieur Leblanc s'oppose à nouveau à cette augmentation, reprenant ses propos du 16 décembre 2019. S'ensuit une discussion entre les Conseillers. Aucune décision n'est prise à ce sujet. »

**A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020 tel que transmis.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.26 H.